



PHOTOS CONFORMES

# DOCUMENTS OFFICIELS

## CONSIGNES À RESPECTER



1. VÉRIFIEZ LA PROPRIÉTÉ DE LA VITRE

2. TENEZ-VOUS DROIT

3. VISAGE DÉCOUVERT

Pas de mèche sur le front - oreilles et cou dégagés



NON



OUI

6. PAS D'ACCESSOIRES

Pas de lunettes, boucles d'oreilles ou piercing



NON



OUI

4. TÊTE NUE

Pas de chapeau, serre-tête ou barrette



NON



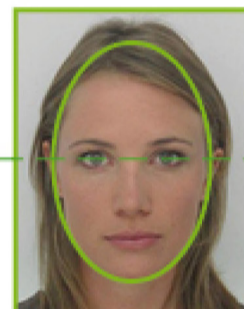
OUI

7. VISAGE DE FACE, YEUX OUVERTS, DANS L'OVALE

du menton au sommet du crâne



NON



OUI

5. LES CHEVEUX NE DOIVENT PAS SORTIR DU CADRE



NON



OUI

8. REGARDEZ DEVANT VOUS SANS SOURIRE

Bouche fermée, visage neutre



NON



OUI

9. APPORTEZ LA  
PLANCHE COMPLÈTE  
À VOTRE MAIRIE



La prise de vue doit être **inférieure à six mois** et ressemblante au jour du dépôt de la demande de titre.

### 1. Format

La photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).

### 2. Qualité de la photo

La photo doit être nette, sans pliure, ni traces.

### 3. Luminosité/contraste/couleurs

La photo ne doit présenter ni surexposition ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée.

### 4. Fond

Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le blanc est interdit.

### 5. La tête

La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits.

### 6. Regard et position de la tête

Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif. La tête doit être droite.

### 7. Regard et expression

Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée.

### 8. Visage et yeux

Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.

### 9. Lunettes et montures

Les montures épaisses sont interdites. La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes.